

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 28/1/2010 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Le premier point émane de Madame M-C.Detry et Monsieur V.Marchal, respectivement Conseillers Communaux MR et LB2000 tandis que les quatre suivants proviennent de Monsieur Soutmans Philippe, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

**1. Modifications des montants locatifs des appartements du " Petit Val Saint-Joseph " ( projet de délibération mentionné ci-dessous )**

*Le Conseil,*

*Vu la délibération du Conseil Communal en date du 7 août 2007 définissant la stratégie communale en matière de logement pour la durée de la législature qui repose sur deux axes essentiels, à savoir :*

- *permettre aux personnes âgées de bien vieillir à La Bruyère via la mise à disposition de logements et de services adaptés;*
- *mener une politique du logement qui favorise l'implantation durable des jeunes de l'Entité et qui évite la délocalisation des aînés;*

*Attendu que les travaux de rénovation de l'ancien couvent des soeurs à Rhisnes en 10 logements spécifiques, intergénérationnels, adaptés aux personnes seules et/ou à mobilité réduite sont terminés;*

*Vu la conjoncture financière actuelle et le souhait du Collège Communal de rendre les loyers plus accessibles aux personnes en difficultés;*

*Vu la charte relative à la gestion des dix logements établie et proposée par le Collège Communal et approuvée par le Conseil Communal du 27 août 2009;*

*Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément l'article L1122-30;*

*Vu les dispositions de la loi du 20 février 1991 (loi sur les loyers) telle que modifiée;*

*Sur proposition du Collège Communal;*

**DECIDE :**

*de revoir le chapitre 5 "loyer" de la charte relative à la gestion des logements situés dans l'ancien couvent des soeurs de Rhisnes, à savoir :*

- appartement 1 : 450,00 € + charges;
- appartement 2 : 550,00 € + charges;
- appartement 3 : 500,00 € + charges;
- appartement 4 : 450,00 € + charges;
- appartement 5 : 550,00 € + charges;
- appartement 6 : 500,00 € + charges;
- appartement 7 : 450,00 € + charges;
- appartement 8 : 500,00 € + charges;
- appartement 9 : 500,00 € + charges;
- appartement 10 : 450,00 € + charges.

## **2. Etat des gares de La Bruyère :**

Au vu de l'état de dégradation des deux gares de La Bruyère, déjà dénoncé en septembre 2005 par le comité consultatif des usagers auprès de la SNCB, Ecolo propose que le Collège:

- rédige d'urgence un courrier à la SNCB pour convenir des aménagements à réaliser (sécurisation, embellissement, partenariat) et notamment l'installation de nouveaux abris suffisants pour les voyageurs ;
- prévoit de renforcer le système d'éclairage du parking de Saint-Denis-Bovesse ;
- demande au Ministre du Patrimoine de la Région Wallone, l'inscription sur une liste de sauvegarde de l'abri situé sur le quai 2 de gare de Saint-Denis Bovesse.

## **3 Accès aux gares :**

Suite à une enquête réalisée par Ecolo dans les deux gares, qui reconferme notamment de sérieux problèmes d'accessibilité et de sécurité pour les déplacements doux, Ecolo propose que le Collège étudie d'urgence :

- A Saint-Denis : outre une sécurisation des passages pour piétons, l'aménagement d'une piste cyclable entre la gare et le village de St Denis, et l'agrandissement du parking à vélo existant.
- A Rhisnes, l'aménagement des trottoirs éclairés entre la place des combattants et la gare.

## **4. Merlon et routes Met**

Suite aux réponses fournies par le Ministre des travaux publics lors d'une interpellation parlementaire, Ecolo propose au conseil communal que le Collège demande au Ministre et à la direction régionale des routes d'accélérer les travaux de construction du Merlon et de réfection du tronçon d'autoroute E42 qui traverse Rhisnes et Emines. Le même courrier pourrait demander le calendrier d'exécution des travaux pour les aménagements du Merlon à Warisoulx.

## 5 Carrefour Meux

Lors de la séance de la CCATM du 16 novembre 2009, l'aménagement du carrefour rue du Chainia – Chaussée d'Eghezée a été évoqué. L'unanimité des membres a suggéré l'aménagement d'un rond point en lieu et place du projet présenté par le MET. Le Collège a-t-il confirmé cette option de la CCATM et a-t-il reçu réponse en ce sens du Ministère des Transports ?

La Bruyère, le 22 janvier 2010

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE